



## COMMUNE DE MONT LOZERE ET GOULET

### Procès Verbal du Conseil Municipal

Séance du 9 juin 2023, à 20 h 30

Date de convocation et d'affichage : 31 mai 2023

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2024

---

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Le neuf juin deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, salle de réunion Quartier de la Remise, Le Blyemard, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal BEAURY, Maire de la commune de Mont Lozère et Goulet.

Présents : Pascal BEAURY, Jeannine CUBIZOLLE, Malika FOLCHER, Guy AMOUROUX, Annabelle DIET, Didier ROCHE, Nadine TOIRON, Jean-Marie BOISSET, Jean-Claude COUSTES-CHAPDANIEL, Béatrice FOLCHER, Michel SICARD, André SAINT LEGER, Evelyne MOURET, Laura DIET, Olivier BOULAT, Laurian MARTIN, Pauline GALINDO Absents et excusés : Christine POUDEVIGNE ayant donné pouvoir à Jean-Marie BOISSET, Pascal ROUVIERE ayant donné pouvoir à Jeannine CUBIZOLLE, Patrice RICHARD ayant donné pouvoir à Jeannine CUBIZOLLE Absent : Jean-Noël GIBERT

Secrétaire de séance : Evelyne MOURET

Membres en exercice : 21  
Membres Présents : 17  
Pouvoirs : 3

Règle du quorum : le quorum est fixé à 11 membres présents. La règle du quorum étant respectée pour cette séance, la séance peut avoir lieu conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### Délibération n° 2023-91

Objet : **ELECTIONS SENATORIALE 2023 - ELECTION DES DELEGUES ET DES DELEGUES SUPPLEANTS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Electoral et notamment ses articles

Vu le Décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BER-2023-137-005 fixant pour la Commune de Mont Lozère et Goulet à 5 le nombre de délégués et à 3 le nombre de délégués suppléants à élire,

CONSIDÉRANT que le collège électoral se réunira le dimanche 26 septembre 2023, en vue d'élire les sénateurs représentant le Département de la Lozère

CONSIDÉRANT que les Conseils municipaux du département de Lozère sont convoqués le vendredi 9 juin 2023, à l'effet de procéder à l'élection de délégués et de délégués suppléants,

CONSIDÉRANT que les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal forment le bureau électoral, que la présidence appartient au maire et, à défaut du maire, aux adjoints et aux conseillers dans l'ordre du tableau,

CONSIDERANT la composition suivante du bureau électoral :

- Maire : Pascal BEAURY
- Deux membres présents les plus âgés du conseil municipal :
  - o Jeannine CUBIZOLLE
  - o Malika FOLCHER
- Deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal :
  - o Laura DIET
  - o Laurian MARTIN

CONSIDÉRANT les candidatures suivantes suite à l'appel à candidature du maire:

Liste 1 : Ensemble vers l'avenir

CONSIDERANT le calcul du quotient électoral effectué par le bureau électoral successivement pour les délégués et les suppléants, en divisant le nombre des suffrages exprimés dans la commune par le nombre des mandats de délégués, puis par le nombre des mandats de suppléants, à savoir :

- Quotient électoral élections des délégués: 3.8
  - Quotient électoral élections des délégués suppléants : 3.8
- CONSIDERANT les résultats constatés par le bureau électoral à savoir :

Nombre de conseillers municipaux, effectif légal : 21 Nombre de conseiller municipaux en exercice : 21

Nombre de conseiller municipaux présents ou représentés à l'ouverture du scrutin : 20

Nombre de votants : 20

Nombre de bulletins blanc ou nuis : 1

Nombre de suffrages exprimés : 19

Nombre de voix obtenues pour la liste: 19

PROCÈDENT à l'attribution des sièges de délégués à chaque liste au quotient :

Les candidatures proposées ont obtenu :

Liste 1 a obtenu 5 sièges

PROCÈDENT à l'attribution des sièges de délégués suppléants à chaque liste au quotient :

Les candidatures proposées ont obtenu :

Liste 1 a obtenu 3 sièges

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECLARE ELU.E.S comme délégué.e.s de la Commune de Mont Lozère et Goulet :**

- 1 Jeannine CUBIZOLLE
- 2 Jean-Marie BOISSET
- 3 Malika FOLCHER
- 4 Olivier BOULAT
- 5 Evelyne MOURET

**DECLARE ELU.E.S comme délégué.e.s suppléant.e.s de la Commune de Mont Lozère et Goulet :**

**Noms prénoms**

- 1 Jean-Claude COUSTES-CHAPDANIEL
- 2 Anabela DIET
- 3 Pascal BEAURY

---

L'ordre du jour étant épuisé ; la séance est levée à 21 h 05

La secrétaire de séance, Evelyne MOURET



Le Maire, Pascal BEAURY

